

Délibération n°154/2026

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre**

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2026

Date de convocation : 17 septembre 2026	Nombre de présents : 66
Effectif légal du conseil communautaire : 81	Nombre de pouvoirs : 10
Nombre de membres en exercice : 81	Nombre de votants : 76
Date d'affichage : 17 septembre 2026	

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre septembre à dix-neuf heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis dans la salle des fêtes de la commune de Saints-en-Puisaye, suite à la convocation accompagnée d'une note de synthèse en date du dix-sept septembre deux mil vingt-six, qui leur a été adressée par le Président, Monsieur Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI.

Présents ou représentés : AIMABLE Fabienne, BECKER Cécile, BESSON Claude, BLIN Frédéric, BONNARD Pascal, BOUTOILLE Elisabeth, BRUNET Anne, BUTTNER Patrick, CARRÉ Michel, CHANTEMILLE Sophie, CHARPENTIER Dominique, CHOUBARD Nadia, CHOUX Cyril, CIFELLI Guillaume, CORDE Yohann, CORDET Yannick, CORDIER Catherine, COUET Micheline (pouvoir à M. Buttner), D'ASTORG Charles, DELMOTTE Coralie, DESNOYERS Jean, DUCROT Denis, DUMAHU Juliette, FOURNIER Jean-Claude, GAUDIN Marie-Carmen, GAVILLON Francine, GIROUX Jean-Marc, GRAFFIN Elisabeth, HACCART Françoise, HERMIER Bernadette, HUMEAU Yann, JACQUET Luc, JOURDAN Brice, LEGRU Samuel, LEMITRE Florimond, LEPRÉ Sandrine, LETELLIER Francis, LIGNERAT Bruce, MASSÉ Jean, MÉNARD Elodie, MILLOT Claude, MOREAU Martine, NURY Frédéric, PAURON Éric, PÉCOT Aurélien, PETIT Michèle, POUILLOT Denis, PROT Michel, RAGON Jean-Pierre, RENAUD Patrice, REPIQUET Claudine, ROUSSEAU Myriam, SANCHIS Jean-Pierre, SAULNIER-ARRIGHI Jean-Philippe, SIMON Jean-Luc, SOCHON Christian, TAVELIN Laurent, THURET Alain, TOUZEAU Robert, VAN DAMME Hervé, VANDAELE Claire, VANHOUCHE André, VASSENT Frédéric, VIGOUROUX Philippe, VOLANT Stéphane, VUILLERMOZ Rose-Marie, XIBERRAS Olivier.

Délégués titulaires excusés : CHAPUIS Hervé (pouvoir à Mme Vuillermoz), FÉVRIER Catherine (suppléant M. Bonnard), FILIPE Delphine (suppléant M. Van Damme), GERARDIN Jean-Pierre (pouvoir à M. Pécot), LEBRUN Elisabeth (pouvoir à M. Tavelin), LEGER Jean-Marc (pouvoir à M. Giroux), LEGRAND Patrick (pouvoir à M. Sanchis), SANGENITO Patrick (suppléante Mme Dumahu), SERIN Michel (pouvoir à Mme Repiquet), SIGORINI Philippe (pouvoir à Mme Moreau), THIEULENT Maryline (pouvoir à M. Vassent), YURCEK Martine (pouvoir à M. LEMITRE).

Délégués absents : ABRY Gilles, GUILLAUME Philippe, HOUBLIN Gilles, LION Franck, MAISON Pierre.

Secrétaire de Séance : M. MASSÉ Jean

OBJET : Conclusion d'un bail emphytéotique avec la commune de Migé - Parcelle ZB 0108

M. Yannick CORDET ne prend pas part au vote.

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;
- Vu la délibération n°237/2025 du 18 décembre 2025 autorisant la cession de la parcelle cadastrée ZB 0108 à la commune de Migé ;
- Considérant que la parcelle cadastrée ZB 0108, d'une contenance de 15 450 m², située à proximité du Moulin de Migé, est actuellement occupée sans droit ni titre par un agriculteur ;

Délibération n°154/2026

- Considérant que la commune de Migé souhaite disposer de cette parcelle afin d'y aménager un chemin d'accès et un parking, destinés aux visiteurs du Moulin de Migé ;
- Considérant qu'après réexamen des modalités de mise à disposition de la parcelle, la conclusion d'un bail emphytéotique apparaît plus adaptée au projet envisagé qu'une cession définitive, en permettant à la Communauté de communes de conserver la maîtrise foncière du bien ;
- Considérant que le bail emphytéotique sera conclu pour une durée de 30 ans et permettra à la commune de Migé de réaliser les aménagements nécessaires à l'accès et au stationnement des visiteurs du Moulin de Migé ;
- Considérant que le bail sera établi par acte notarié et précisera les conditions de mise à disposition de la parcelle ainsi que les obligations respectives des parties, les frais liés à la formalisation de l'acte étant à la charge de la commune de Migé ;
- Vu l'avis favorable de la commission Développement économique réunie le 3 septembre 2026 ;
- Après avoir entendu l'exposé du Vice-Président en charge du développement économique ;
- Sur proposition du Président ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (75 voix pour) :

- **Abroge la délibération n°237/2025 du 18 décembre 2025 autorisant la cession de la parcelle cadastrée ZB 0108 à la commune de Migé ;**
- **Approuve la conclusion d'un bail emphytéotique d'une durée de 30 ans portant sur la parcelle cadastrée ZB 0108, d'une contenance de 15 450 m², au profit de la commune de Migé,**
- **Précise que ce bail a pour objet de permettre à la commune de Migé de réaliser et d'aménager un chemin d'accès ainsi qu'un parking, destinés aux visiteurs du Moulin de Migé ;**
- **Précise que les frais liés à la formalisation de l'acte notarié seront à la charge de la commune de Migé ;**
- **Autorise le Président à signer le bail emphytéotique ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme

Le Président, Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI

